

05.11.2003 – 15:58 Uhr

Train de mesures fiscales Le Conseil fédéral se soustrait à ses responsabilités

Berne (ots) -

Le Conseil fédéral n'est pas satisfait du train de mesures fiscales adopté par le parlement, qui allégera d'abord la charge des familles nanties ainsi que des propriétaires. C'est pourquoi il vient d'annoncer qu'en vue du scrutin, il n'accordera à cet objet qu'un soutien assorti de réserves. À ses yeux, ce sont surtout les nouvelles dispositions appliquées aux propriétaires qui vont trop loin. En effet, non seulement elles aboliront la valeur locative, mais encore elles continueront à permettre des déductions généreuses des frais d'entretien, ce qui entraînera des pertes massives pour les caisses de la Confédération et des cantons.

Bien qu'il émette d'importantes « réserves, tant du point de vue de la conformité à la Constitution que du fédéralisme et des finances, face aux décisions prises par les Chambres fédérales » dans le cadre de ce train de mesures fiscales, le Conseil fédéral hésite à en tirer la seule conséquence qui s'impose, à savoir : de recommander au peuple le rejet de ces mesures exagérées. En agissant de la sorte, il se soustrait à ses responsabilités.

Mais il envisage si le peuple accepte ce train de mesures fiscales de proposer des « mesures correctives ». Indépendamment du fait que l'adoption de telles mesures par le parlement est des plus incertaines, le contenu de celles-ci reste vague. C'est pourquoi l'Union syndicale suisse (USS) invite le gouvernement à faire connaître le contenu détaillé de ces « mesures correctives » avant la votation sur le train de mesures fiscales.

L'USS recommande toutefois aux citoyennes et aux citoyens d'emprunter une voie sûre, en disant NON au train de mesures fiscales. C'est la seule façon de s'assurer que le parlement remettra l'ouvrage sur le métier.

Serge Gaillard, secrétaire dirigeant de l'USS en charge de ce dossier se tient à votre entière disposition pour tout complément d'information (079. 353 11 06).